



# Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2024

Français  
Original : anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok et en ligne, 20-23 février 2024

### Résumé des débats tenus lors des tables rondes

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

On trouvera dans le présent document un résumé des différents points de vue exprimés lors des cinq tables rondes organisées dans le cadre du onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable consacrées à l'examen des progrès accomplis au niveau régional et des possibilités d'atteindre les objectifs de développement durable n° 1 (Pas de pauvreté), n° 2 (Faim zéro), n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Le résumé des points de vue figurant dans le présent document n'est pas un document final négocié.

## I. Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 1 (Pas de pauvreté)

1. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 1 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné<sup>1</sup> et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Promouvoir l'accès à la protection sociale.** L'adoption d'une planification stratégique intégrée en vue de promouvoir une protection sociale inclusive et adaptative est fondamentale pour ne laisser personne de côté. Il est essentiel de formuler une définition claire de la protection sociale englobant à la fois les systèmes contributifs et non contributifs, ancrée dans les droits humains et alignée sur les normes de l'Organisation internationale du Travail afin d'encourager la compréhension du concept et de ses paramètres. Une action concertée visant à étendre la couverture des systèmes de protection sociale au vu de la dynamique démographique et des conséquences des changements climatiques est nécessaire. Il importe particulièrement de combler les lacunes des régimes contributifs et d'associer les travailleurs du secteur informel à la conception de ces régimes. L'adaptation des régimes aux besoins spécifiques des groupes en situation de vulnérabilité est primordiale, notamment en tenant compte du coût de la vie plus élevé pour les personnes handicapées et en facilitant les dispositifs de portabilité pour les travailleurs migrants. Par ailleurs, il est crucial d'améliorer la mobilisation des ressources nationales et de tirer parti des

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/kp/2024/sdg-1-no-poverty](http://www.unescap.org/kp/2024/sdg-1-no-poverty).

nouvelles sources de financement extérieur. Les synergies avec les mesures de lutte contre les changements climatiques peuvent ouvrir de nouvelles possibilités d'investissements alignés sur l'Accord de Paris. Ces investissements, associés aux efforts visant à améliorer la mobilisation des ressources nationales, permettent de mettre en place des systèmes de protection sociale complets qui offrent des prestations adéquates et répondent non seulement aux aléas actuels du cycle de vie, mais aussi aux risques nouveaux et exacerbés dans le contexte des changements climatiques ;

b) **Réduire au minimum l'exposition aux catastrophes et leurs conséquences.** Les approches numériques et fondées sur les données peuvent jouer un rôle essentiel dans la réduction de l'exposition aux catastrophes et de leurs conséquences, en particulier celles liées aux conditions météorologiques. La dématérialisation des systèmes d'alerte rapide peut être très efficace. Il est essentiel de réduire la fracture numérique pour tirer parti de ces approches et garantir l'inclusivité. La sûreté et la sécurité des personnes vulnérables sont des aspects importants de la planification et de l'intervention en cas de catastrophe, qui doivent être inclusives et adaptables. Il est vital de mettre l'accent sur les approches locales et communautaires, y compris de donner la priorité aux approches participatives d'autonomisation des communautés et d'en assurer le suivi. Pour renforcer la résilience, il faut faire entendre la voix de la population dans les processus décisionnels ;

c) **Améliorer l'accès à des emplois décents.** Pour faciliter l'accès des jeunes et d'autres groupes marginalisés à des emplois décents, il faut redoubler d'efforts en matière d'amélioration des compétences, y compris de formation professionnelle. L'intégration de la formation dans le système éducatif par une approche de l'apprentissage fondée sur le cycle de vie peut garantir un développement complet des compétences. Plus d'efforts doivent être déployés pour garantir le travail décent. La réglementation des plateformes numériques émergentes, la professionnalisation du secteur des soins et l'incitation aux bonnes pratiques dans le secteur privé soutiendraient ces efforts. Il est essentiel de renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données, tout en mettant l'accent sur les investissements dans la collecte de données inclusives et désagrégées. Des variables telles que le revenu, le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap et la situation géographique devraient être couvertes afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte dans la réalisation de l'objectif 1.

## II. Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 2 (Faim zéro)

2. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 2 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné<sup>2</sup> et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Donner la priorité à une action, à des investissements et à un soutien ciblé articulés autour de plusieurs axes pour promouvoir des régimes alimentaires accessibles et abordables.** Les interventions clés comprennent la mise en œuvre de programmes d'enrichissement des aliments, l'application de réglementations et de lois favorables et la promotion d'initiatives locales en matière d'alimentation et de repas scolaires. Les politiques de filet de sécurité sociale, telles que les transferts en espèces pour soutenir les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables, sont essentielles afin de se prémunir contre les carences nutritionnelles ;

---

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/kp/2024/sdg-2-zero-hunger](http://www.unescap.org/kp/2024/sdg-2-zero-hunger).

b) **Investir dans une production alimentaire durable et diversifiée et tirer parti des innovations numériques.** Les interventions clefs comprennent l'augmentation de la production et de la productivité alimentaires, l'investissement dans la diversification des cultures et des aliments, le renforcement des mesures d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, l'amélioration des chaînes de valeur agroalimentaires et la promotion de l'utilisation durable des technologies numériques par les groupes de producteurs ;

c) **Se concentrer sur les politiques alimentaires axées à la fois sur l'offre et sur la demande.** La transformation des systèmes alimentaires face à des crises et des contraintes financières qui se chevauchent nécessite un examen minutieux des compromis et des synergies. Il est essentiel de mettre en place un système alimentaire plus résilient et à faibles émissions, capable de résister aux crises futures ;

d) **Renforcer l'agriculture urbaine, les chaînes de valeur locales et les liens entre les zones rurales et urbaines afin d'améliorer la nutrition et l'accès à la nourriture pour les pauvres des villes et les personnes les plus vulnérables.** Les interventions clefs comprennent la création de chaînes d'approvisionnement à l'épreuve des chocs, l'amélioration de l'approvisionnement des marchés (y compris des liens entre les zones rurales et urbaines), l'adoption de mesures qui renforcent la résilience des chaînes d'approvisionnement et facilitent la création de liens entre les producteurs et les consommateurs grâce aux technologies et aux plateformes numériques ;

e) **Renforcer les capacités d'évaluation et de gestion des risques en réponse aux pandémies, aux catastrophes et à leurs effets sur les systèmes alimentaires.** Les interventions clefs comprennent l'intégration de stratégies de gestion des risques dans la formulation des politiques, l'investissement dans les systèmes de données et d'information et le renforcement des capacités en matière d'analyse des données et de gestion de l'information afin d'améliorer la prise de décision tout au long de la chaîne de valeur alimentaire ;

f) **Continuer à investir dans la recherche, le développement et la technologie afin d'adapter les systèmes alimentaires à la crise climatique.** Les domaines d'investissement comprennent la mise en place de systèmes alimentaires axés sur la nutrition et la résistance aux changements climatiques. Les connaissances locales peuvent être mises à profit pour promouvoir des systèmes de production alimentaire locaux durables, résilients et diversifiés ainsi que pour orienter les politiques ;

g) **Réduire au minimum les pertes et le gaspillage de nourriture.** Il est nécessaire d'investir davantage dans des solutions technologiques pragmatiques et viables sur le plan économique pour lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atténuer les pressions exercées sur les ressources en eau et les terres. Le recensement des points critiques de perte et de gaspillage et la mise en œuvre de stratégies de prévention et de réduction exigent un renforcement de la sensibilisation et de la collaboration, ainsi que des cadres de gouvernance cohérents ;

h) **Améliorer les moyens de subsistance et la prospérité des agriculteurs.** Les interventions clefs comprennent la stimulation de l'emploi et l'intensification des innovations au niveau local. Il est essentiel d'investir dans les organisations d'agriculteurs et les exploitations familiales, notamment pour garantir l'accès à des semences de qualité, permettre aux producteurs de fixer des prix équitables, remédier à la dégradation des sols,

améliorer la gestion de l'eau et favoriser le renforcement des capacités et le développement des compétences. Ces mesures sont cruciales pour assurer la transition vers des pratiques agroécologiques durables.

### III. Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)

3. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 13 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné<sup>3</sup> et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Tirer parti des mises à jour de 2025 des contributions déterminées au niveau national pour relever le niveau d'ambition.** En mettant à jour leurs contributions déterminées au niveau national, les pays de la région Asie-Pacifique sont encouragés à mettre en place des processus incluant toutes les parties prenantes et à s'engager sur des objectifs d'atténuation et d'adaptation plus ambitieux, alignés sur les orientations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et soutenus par un système solide de surveillance des émissions de gaz à effet de serre, afin de maintenir l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C ;

b) **Augmenter et uniformiser le financement de l'action climatique.** Les États membres et les partenaires de développement sont encouragés à mettre en œuvre les décisions relatives au financement de la lutte contre les changements climatiques prises lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils sont également encouragés à renforcer la cohérence des politiques entre les mandats relatifs au climat et au secteur financier, à élaborer des stratégies de financement des activités d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national, à stimuler les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et à promouvoir l'accès au financement à taux zéro pour les jeunes et les personnes vulnérables bénéficiaires ;

c) **Promouvoir la production, l'accessibilité et l'utilisation de données sur le genre et l'environnement, y compris des données ventilées par sexe, âge et handicap, spécifiques à différents secteurs.** La disponibilité de données représentatives au niveau national et de grande qualité est essentielle pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques, plans et programmes de réduction des risques liés au climat et aux catastrophes adaptés aux divers besoins des différents segments de la population. Conformément à l'appel à l'action sur les données relatives au genre et à l'environnement lancé à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties, les interventions comprennent l'utilisation de données au niveau des individus, la production de modèles de prévision des effets des changements climatiques sur des groupes spécifiques, l'exploitation des mégadonnées, l'intégration d'une perspective de genre dans les algorithmes d'intelligence artificielle, le renforcement de la diffusion des données et l'adoption d'approches de collecte de données au niveau local ;

d) **Renforcer les synergies entre la lutte contre les changements climatiques et les politiques de protection sociale.** Il s'agit d'intégrer dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation des mesures visant à soutenir les personnes touchées par la transition vers une économie à zéro émission nette. Il est essentiel de

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/kp/2024/sdg-13-climate-action](http://www.unescap.org/kp/2024/sdg-13-climate-action).

garantir une transition juste et équitable tout en se concentrant sur la protection des droits des travailleurs, la promotion de l'inclusion des femmes et l'obtention de gains équitables dans les économies à faibles émissions de carbone, y compris pour les personnes handicapées, les jeunes et les groupes autochtones ;

e) **Renforcer la coordination entre les ministères de l'environnement et les autres ministères concernés.** Une hausse du soutien institutionnel, technique et financier est nécessaire pour mettre en œuvre efficacement les plans nationaux de décarbonisation des transports. Il convient de promouvoir les transports publics, les options de mobilité active, l'hydrogène vert dans les transports et des zones plus accueillantes pour les piétons. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances aux niveaux national, régional et mondial sont essentiels, en particulier dans des domaines tels que la promotion des véhicules électriques et de la collaboration entre les différentes parties prenantes ;

f) **Améliorer l'accès à l'information et garantir la participation effective de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels et judiciaires liés au climat.** L'action climatique devrait s'appuyer sur les expériences des communautés en première ligne pour promouvoir les droits humains et la justice climatique. Il est également essentiel de mettre les informations relatives à l'alerte rapide à la disposition des communautés locales, des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes handicapées et d'utiliser les connaissances traditionnelles et autochtones à l'appui des systèmes d'alerte précoce ;

g) **Impliquer les jeunes dans l'action climatique.** Les mesures clefs comprennent l'éducation aux changements climatiques, l'organisation de campagnes de sensibilisation aux enjeux climatiques, la collecte, l'analyse et le suivi des données environnementales, l'implication des jeunes dans les processus politiques et décisionnels liés aux changements climatiques et l'élaboration de solutions novatrices en matière de climat.

#### IV. **Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces)**

4. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 16 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné<sup>4</sup> et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité des institutions publiques et s'assurer qu'elles soient adaptées aux défis futurs.** Les institutions publiques, tant au niveau national qu'infranational, peuvent renforcer leurs capacités, les processus d'élaboration des politiques et d'établissement des budgets, les efforts de numérisation, la collaboration intersectorielle et l'accès aux données factuelles et aux informations. L'adoption de processus de planification et de budgétisation axés sur les résultats et la création d'unités spécialement chargées du suivi et de l'évaluation sont encouragées pour garantir la cohérence de l'orientation future et des politiques ;

b) **Promouvoir l'inclusion et la représentation dans la prise de décision en matière de gouvernance.** Les institutions politiques peuvent chercher à améliorer la transparence, la responsabilité, l'inclusivité et la représentation des divers groupes d'intérêts et groupes de population. Les

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/kp/2024/sdg-16-peace-justice-and-strong-institutions-promote-peaceful-and-inclusive-societies](http://www.unescap.org/kp/2024/sdg-16-peace-justice-and-strong-institutions-promote-peaceful-and-inclusive-societies).

efforts visant à remédier à la sous-représentation des femmes et des jeunes dans les fonctions politiques et législatives sont encouragés, notamment en sensibilisant le public et en créant un environnement favorable ;

c) **Promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales.** Il est essentiel de protéger les espaces civiques et démocratiques. Il convient de faire respecter l'État de droit en matière d'environnement, de protéger les défenseurs des droits humains, d'éliminer les obstacles à la justice et de garantir la participation significative des groupes marginalisés à toutes les politiques et à tous les processus. Il est impératif que toutes les politiques économiques et sociales soient guidées par un engagement en faveur des droits humains ;

d) **Accélérer le rythme de création des institutions nationales des droits humains qui se conforment aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).** Des institutions nationales des droits humains indépendantes, efficaces et dotées de ressources suffisantes, conformément aux Principes de Paris, permettent de surveiller et de suivre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

e) **Renforcer l'état de droit et lutter contre la corruption.** Selon les possibilités, la dématérialisation des services publics est encouragée afin de réduire les possibilités de corruption. La simplification des services de gouvernance et l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information sont également essentielles pour permettre une participation significative du public ;

f) **Promouvoir des approches axées sur les personnes rescapées et reposant sur des données probantes dans l'accompagnement des personnes victimes de la traite des êtres humains et des personnes handicapées.** Une approche plus intersectionnelle en vue d'assurer l'accès à la justice est encouragée, en particulier pour les groupes marginalisés. L'intégration de la technologie, accompagnée des garanties adéquates, peut encore faciliter l'accès à la justice ;

g) **Faire progresser les stratégies visant à réduire la surpopulation carcérale par l'intermédiaire de politiques en matière de drogues.** L'adoption d'une approche de détermination de la peine fondée sur les droits, tenant compte des questions de genre et axée sur la réinsertion peut favoriser des solutions de réinsertion sur mesure pour les personnes faisant usage de drogues et les petits délinquants. Les pays sont encouragés à allouer des crédits budgétaires à des programmes de réhabilitation efficaces afin de réduire la récidive et de faciliter la réinsertion sociale, ainsi qu'à prendre des mesures visant à empêcher les jeunes de consommer des drogues illicites ;

h) **Encourager la collaboration multilatérale et les partenariats en matière de données.** Les capacités de collecte de données des États membres doivent être renforcées et les données nationales doivent être harmonisées avec les indicateurs des objectifs de développement durable. L'amélioration de la disponibilité, de l'exactitude et de la ventilation des données, ainsi que de leur application à l'objectif 16, est essentielle compte tenu du manque persistant de données. L'enquête sur l'objectif 16 élaborée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime peut être utilisée pour collecter des données sur les indicateurs relatifs à l'objectif 16.

## V. Table ronde sur l'objectif de développement durable n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)

5. Le dialogue sur l'objectif de développement durable n° 17 s'est appuyé sur la fiche synoptique de l'objectif concerné<sup>5</sup> et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Renforcer la transparence pour des partenariats fructueux en vue de la réalisation des objectifs.** Des mesures ciblées sont nécessaires pour améliorer la transparence de la passation de marchés publics et des systèmes fiscaux. Des systèmes de passation de marchés publics transparents peuvent tenir compte des questions de genre, améliorer le principe de responsabilité et encourager la mobilisation du secteur privé ;

b) **Promouvoir la responsabilité dans la mise en place des instruments et mécanismes de financement.** Des mécanismes de responsabilité efficaces, y compris des politiques de protection, sont essentiels à la mise en place et à l'évolution des instruments de financement de l'action climatique. La mise en œuvre des conventions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies est également essentielle au renforcement de l'architecture financière internationale. Les efforts visant à garantir une allocation et une gestion responsables des ressources nécessitent des systèmes et des cadres solides ;

c) **Accélérer les efforts visant à garantir des partenariats responsables et une allocation efficace des ressources.** Il convient de procéder à des évaluations complètes, notamment à l'aide d'approches fondées sur les données, pour gérer les risques associés aux partenariats public-privé. Il est essentiel de s'attaquer aux flux financiers illicites en renforçant le partage des données et la coopération afin d'améliorer l'allocation des ressources et la transparence. Le renforcement des capacités, la recherche et la collaboration internationale sont des facteurs clés pour remédier aux inefficacités ;

d) **Faciliter la mise en place d'un environnement propice à des partenariats efficaces.** Des systèmes de passation des marchés publics transparents et tenant compte des questions de genre, ainsi qu'une adhésion plus large à ces systèmes, contribuent à créer un environnement propice à l'établissement de partenariats avec le secteur privé. Il est nécessaire d'adapter les systèmes fiscaux aux contextes nationaux spécifiques et de renforcer l'état de droit. Il faut faire participer le secteur privé au suivi des cibles et des indicateurs associés à l'objectif 17 pour favoriser la collaboration et le principe de responsabilité.

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/kp/2024/sdg-17-partnership-goals](http://www.unescap.org/kp/2024/sdg-17-partnership-goals).